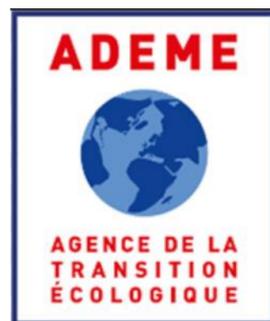


# Les Certificats de Production de Biogaz (CPB)

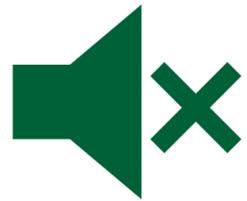
par Raphaël BOUKOBZA et Luc BUDIN

18 juillet 2024

Avec le soutien de



# Les Certificats de Production de Biogaz (CPB)



Veillez à éteindre vos micros.



N'hésitez pas à poser vos questions au fil de la présentation dans le chat, nous y répondrons à la fin du webinaire.

# Les Certificats de Production de Biogaz (CPB)

Ce webinaire sera disponible sur le site internet de l'ATEE, page Club Biogaz, « Veille et informations juridiques », onglet CPB :

The screenshot shows the ATEE website interface. At the top, there is a navigation bar with the ATEE logo and menu items: NOUS DÉCOUVRIR, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, ENERGIES RENOUVELABLES, L'ATEE EN RÉGION, and NOTRE ACTUALITÉ. A search bar, shopping cart, and 'MON COMPTE' link are also present. A secondary navigation bar includes 'CLUB BIOGAZ' and 'VEILLE ET INFORMATIONS JURIDIQUES', with a breadcrumb trail for 'ARRÊTÉ DU 13 DÉCEMBRE 2016 - PLAFONNEMENT 140 000 HEURES'. The main content area features a large green banner for 'BIOGAZ MÉTHANISATION Le Club'. Below this, a 'VEILLE ET INFORMATIONS JURIDIQUES' section contains four highlighted cards: 'CPB', 'GUIDE SUR LES BONNES PRATIQUES CONTRACTUELLES POUR RÉUSSIR VOTRE PROJET DE MÉTHANISATION', 'RÉVISION DES AMPG ICPE 2781', and 'VEILLE JURIDIQUE'. A 'TABS' menu on the left offers options like 'Voir', 'Modifier', 'Delete', and 'Révisions'. A 'Newsletter' button is visible on the right side of the banner.

# L'ordre du jour



L'aboutissement d'un long processus

Mécanisme des CPB

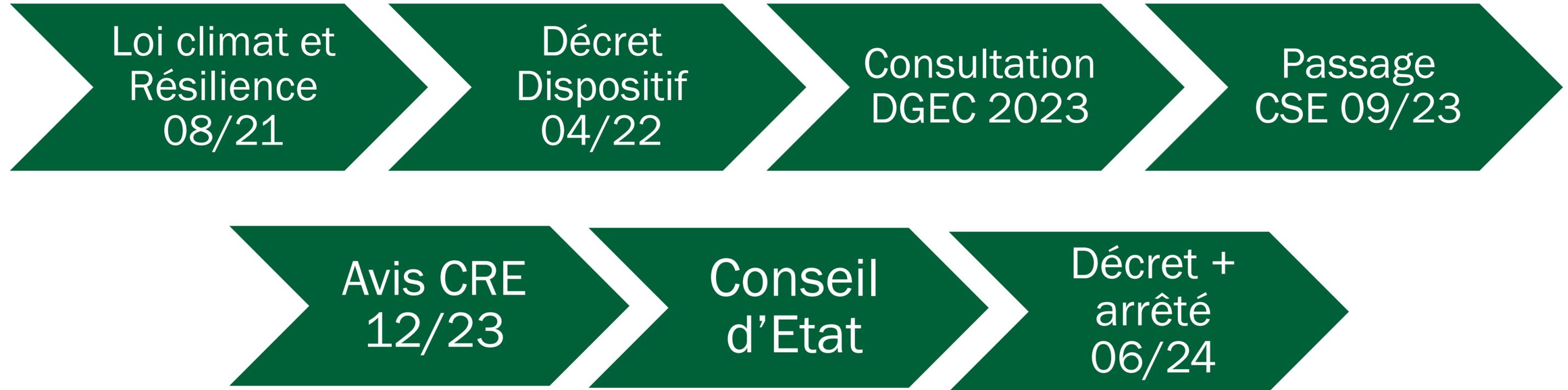
Cadre législatif et réglementaire

Zoom sur les textes d'application

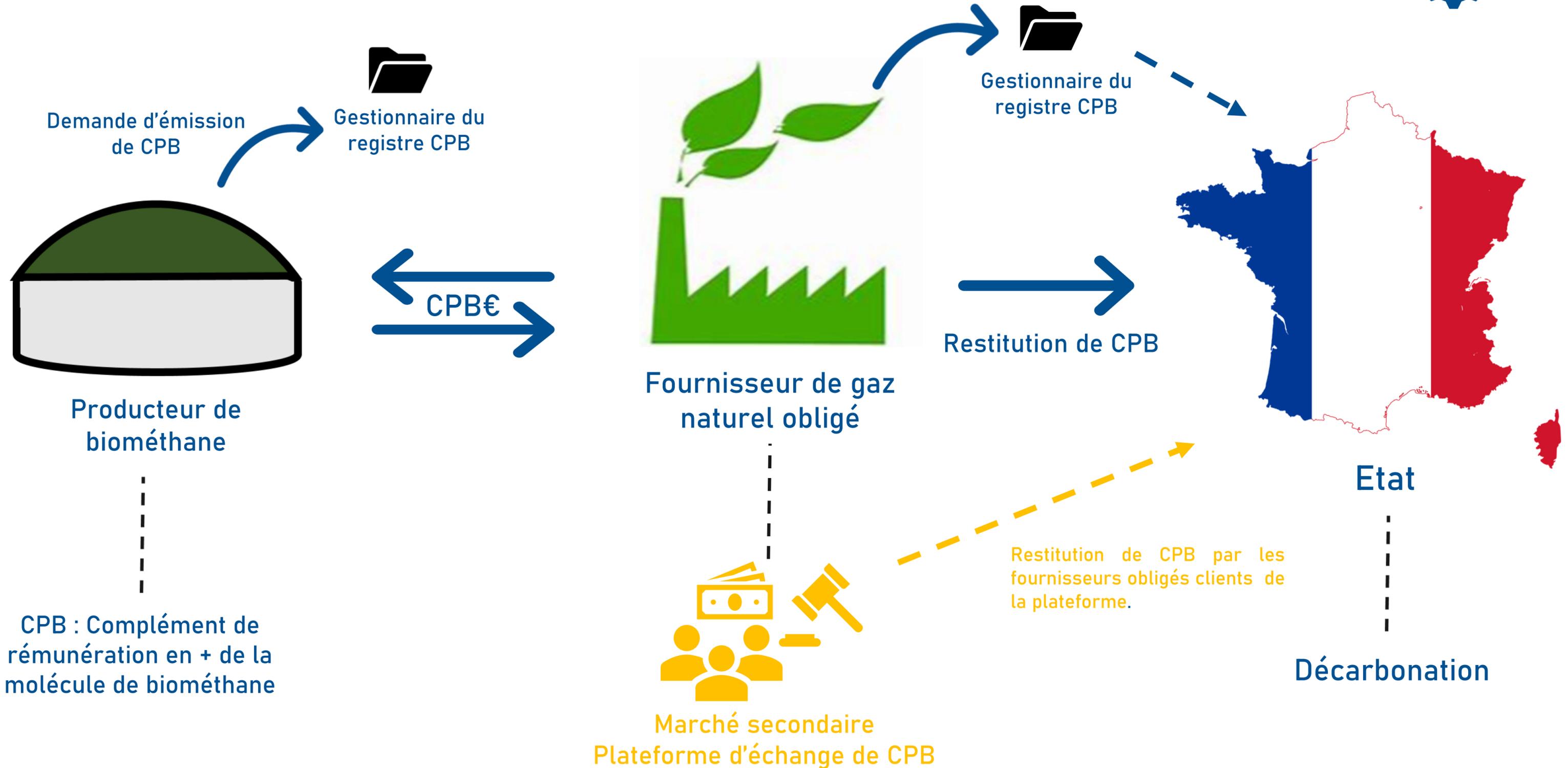
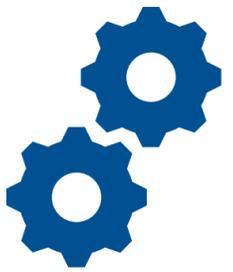
Quelles différences avec les tarifs d'achats, les appels d'offres et les BPA ?

Questions/Réponses

# L'aboutissement d'un long processus



# Mécanisme des CPB





Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, article 95



Création du mécanisme des CPB codifié aux articles L.446-31 à L.446-55 du code de l'énergie :

Obligation pour les fournisseurs d'énergie de restituer des certificats émis par des producteurs de **\*biométhane** injecté

ne bénéficiant pas ou plus de tarif d'achat subventionné

devant permettre d'aider à atteindre les **objectifs de la prochaine PPE** et la neutralité carbone en 2050

Textes d'application du dispositif :

- Décret n° 2022-640 du **25 avril 2022** relatif au dispositif de certificats de production de biogaz
- Arrêté du **4 août 2023** désignant l'organisme chargé de gérer le registre national des garanties d'origine du biogaz injecté dans un réseau de gaz naturel et le registre national des certificats de production de biogaz
- Décret n° 2024-718 du **6 juillet 2024** relatif à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz
- Arrêté du **6 juillet 2024** relatif au dispositif des certificats de production de biogaz





## Décret n°2022-640 du 25 avril 2022 relatif au dispositif de certificats de production de biogaz



1. Modalités de gestion du registre des CPB
2. Modulation de la distribution des certificats de production de biogaz
3. Fournisseurs de gaz naturel obligés et exonérés
4. Contrôle des producteurs émettant des CPB
5. Sanction en cas de manquement à la réglementation

# Zoom sur les textes d'application



**Décret n°2024-718 du 6 juillet 2024 relatif à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz et Arrêté du 6 juillet 2024 relatif au dispositif des certificats de production de biogaz**



1. L'assiette des consommations de gaz naturel assujetties
2. Le niveau de l'obligation de restitution de CPB
3. La période d'application du dispositif
4. Le calendrier et les conditions de déclaration et restitution
5. Les coefficients de modulation
6. Le montant de la pénalité par CPB manquant

**Décret n°2024-718 du 6 juillet 2024 relatif à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz et Arrêté du 6 juillet 2024 relatif au dispositif des certificats de production de biogaz**

**A qui s'adresse cette obligation ?**

50 % de la consommation de gaz naturel



Fournisseurs de Gaz segment résidentiel et tertiaire

**Quelle ambition ?**

Trajectoire connue	Objectifs de production de CPB	Coefficients associés
2026	0,8 TWh PCS	0.0041 CPB par MWh PCS
2027	3,1 TWh PCS	0.0182 CPB par MWh PCS
2028	6,5 TWh PCS	0.0415 CPB par MWh PCS

# Zoom sur les textes d'application

Décret n°2024-718 du 6 juillet 2024 relatif à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz et Arrêté du 6 juillet 2024 relatif au dispositif des certificats de production de biogaz

Les coefficients de modulation :

Installations de production de biométhane	Coefficient de modulation (CPB/MWh PCS de biométhane produit et injecté)
ISDND	0,8
Méthanisation de produits ou déchets mis en service depuis plus de 15 ans	0,8
Méthanisation de produits ou déchets mis en service depuis moins de 15 ans	1



Pénalité de **100€** par CPB manquant prévu

# Quelles différences avec les TA, AO et BPA ?

	Tarif achat cogénération	Tarif achat injection	AO injection PPE2	CPB	BPA
Taille installation	< 500 KW elec (< 125 Nm3/h)	< 25 GWh PCS (< 280 Nm3/h)	> 25 GWh (>280 Nm3/h)	Pas de limite	Pas de limite
Certificats associés	-	GO	GO	CPB	GO
ETS	-	42%	42%	A préciser	100%
Contrat	Contrat obligation d'achat	Contrat obligation d'achat	Cahier des charges AO PPE2	Contrat de gré à gré	Contrat de gré à gré
Durée	15 ans	15 ans	15 ans	Libre	Libre
Prix	200 à 224 €/MWh elec	114 à 171€/MWh	Max 98 €/MWh	Librement négocié	Librement négocié
Durabilité	-	RED 2	RED 2	RED 2	RED 2
Nouvelles capacités/an	Pas de plafond	0,8 TWh	1,6 TWh	3,5 TWh ... 2029- 30 ?	Pas de plafond

# Les installations concernées

## Quelles sont les installations cibles ?

1. Installations en fin de contrat (cogénération comme injection)
2. Installations existantes qui résilieraient leur contrats
3. Installations nouvelles de plus de 25 GWh PCS /an non retenues à l'AO
4. Installations qui ne répondent pas aux conditions réglementaires des TA ou AO

# MERCI



Retrouvez toutes les actualités de l'ATEE sur :  
[www.atee.fr](http://www.atee.fr)

Ce webinaire sera disponible sur le site internet de l'ATEE,  
=> page Club Biogaz, « Veille et informations juridiques », onglet CPB